

Table ronde. Évolution comparée des missions en Europe

Citer ce document / Cite this document :

Table ronde. Évolution comparée des missions en Europe. In: La Gazette des archives, n°222, 2011. L'archiviste dans la cité. pp. 117-123;

http://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2011_num_222_2_4817

Document généré le 15/03/2017

Évolution comparée des missions en Europe

Table ronde

Joachim Sturm (Kreisarchiv Schwarzwald Baar, Allemagne)

Sur les quarante dernières années, il y a eu plusieurs phases de développement des archives en Allemagne : vers 1975-1980 de nouveaux archivistes bien formés sont arrivés et ont créé de nouveaux services d'archives dans les villes. Ils ont été la relève des octogénaires « grincheux » qui considéraient souvent les archives comme leur domaine privé et qui distribuaient les documents historiques au goutte-à-goutte. À la fin des années 1980, des professionnels arrivent avec une formation universitaire souvent vécue à l'étranger et un côté un peu soixante-huitard. Cela provoque une grande ouverture dans le monde des archives. C'est également le début des contestations de la formation de l'école en archivistique de Marbourg, considérée comme trop conservatrice. Ces jeunes s'intègrent à la vie publique dans la cité, encouragent la culture, participent à la politique communale. Ils fondent ou investissent des organismes représentatifs et interlocuteurs du gouvernement. Ils représentent les intérêts des archives dans des organismes comme les communautés d'action auprès des régions ou des villes. Puis arrive une troisième phase, à partir de la fin des années 1980, avec la réunification, l'intensification des cours de formation, l'ouverture de l'archivistique à un nouvel enseignement universitaire tel qu'il était pratiqué en RDA. À partir des années 2000, un certain changement des missions se fait sentir. Il se crée des instituts d'histoire qui ont pour vocation de promouvoir l'histoire de la ville sous tous ses aspects, et qui intègrent désormais les archives. Il existe également un certain recul du professionnalisme, en partie à cause du manque de budget. Des non-professionnels sont alors engagés, parfois sans réelle formation.

Avec l'arrivée des nouveaux archivistes dans les années 1980, une nouvelle facilité d'agir et de décider se fait jour. Le tri et le classement se fait dans le cadre de normes communes et admises, qui font que l'archiviste n'a pas à réinventer ses procédures continuellement. Des manuels sont publiés pour guider le travail de l'archiviste, et il est tenu au courant des nouveautés dans tous les domaines.

Une grande évolution technique a aussi marqué ces quarante années : dans la première phase, l'écriture se faisait grâce à la machine à écrire, parfois même à la main. Lors de la deuxième phase, les ordinateurs de bureautique prennent le pouvoir, avec la nécessité de suivre des stages et des formations pour utiliser les logiciels et les technologies. À partir de 2000 environ, des systèmes de logiciels d'archives normés commencent à se répandre, ainsi que la numérisation généralisée et la présentation des fonds et de la recherche par le biais de sites Internet. De jeunes archivistes apparaissent, spécialisés dans la conservation des dossiers numériques et de leurs traitements. Ils pénètrent peu à peu les archives communales.

Les conséquences de ces évolutions sont d'abord une différenciation des archivistes à l'intérieur des services d'archives – d'un côté le chartiste classique, de l'autre l'ingénieur d'archives – ensuite on assiste à un rapprochement des archives à l'administration étant donné le travail de définition et d'organisation constamment nécessité par la numérisation. Ces dernières années, les archives et les missions des archivistes sont de plus en plus soumises à des influences transfuges. La sphère politique et administrative a pris connaissance des possibilités et des facultés des archivistes, avec parfois des conséquences surprenantes. On commence à utiliser les archives à des fins de divertissement, lors des fêtes commémoratives dans les villages par exemple, où l'archiviste a désormais un rôle d'amuseur public. Pour peu qu'il soit aussi écrivain, l'archiviste est sollicité pour tout et n'importe quoi en matière de discours, hors du domaine historique ou archivistique.

L'archiviste est souvent intégré dans l'élaboration de projets qui finissent par être finalement totalement sous sa responsabilité, puisqu'il fournit à la fois les sources documentaires, l'animation du réseau, la signalisation des lieux de visite, qu'il gère la mise à jour du site Internet, etc. L'archiviste doit être à la fois un muséologue, un archéologue, un bibliothécaire, supposé être compétent dans tous les domaines.

L'archiviste amateur des débuts ne se souciait de rien et ne s'inquiétait de personne, il n'abordait pas des dossiers critiques de l'histoire du pays. L'archiviste professionnel d'aujourd'hui puise dans la législation et les décrets

existants qui fixent des délais de conservation et de présentation des documents, et sur la protection de l'individu et des libertés d'information. Aujourd'hui, l'archiviste agit avec des bornes et des limites très précises.

On peut également séparer les quarante dernières années en deux phases : l'une de stabilisation et l'autre de déstabilisation. La professionnalisation et la législation provoquent l'établissement d'archives bien assises dans leurs communes, bien connues de la population. Le manque d'interprétation de la législation en matière d'archives, par le biais de jugements ou de décrets par exemple, se fait surtout sentir depuis l'accentuation de la crise financière affectant les communes ces dernières années. Sans des règles de comportements légaux ou administratifs incontournables, l'archiviste a beau se référer à des normes ou pratiques établies, nationales ou internationales, dont l'application demande des investissements, trop souvent il sera confronté à un non-reçu avec l'argument de finances manquantes.

Les archives deviennent surtout victimes et otages d'une législation sociale et des exigences qui en découlent : aides sociales, aide à la jeunesse, installation d'antennes pour les personnes âgées, etc. Tous ces groupes exercent dans leur ensemble une pression bien plus grande que le public concerné par les archives. Ainsi, la masse financière disponible, déjà réduite dans les communes, est largement consacrée au secteur social au détriment des archives.

Une partie des archives a désormais tendance à se replier sur les fondements : conservation et classement afin de garantir la survie. D'autres services d'archives essaient une ouverture très large et se lancent dans des projets aptes à susciter l'intérêt du public.

Michael Martin (Archives municipales de Landau, Allemagne)

Comme mon cher collègue d'outre-Rhin a présenté les bases théoriques du travail des archivistes allemands, je peux laisser tomber les notices que j'avais préparées !

Je commence avec une rétrospective : j'ai débuté ma profession à Marbourg. À l'époque, il y a plus de trente ans, l'examen comprenait cet exercice : on nous présentait une charte non datée, et il fallait ensuite préciser sa date d'origine avec une marge d'erreur de dix années. Vous voyez le lien avec la réalité du travail de l'archiviste ! Je ne connais aucun collègue qui aurait vécu une telle situation.

L'archiviste communal, comme ce fut mon cas au début, est plutôt sollicité pour établir des budgets, préparer des discours pour le maire, monter une exposition, etc. Tout cela au plus vite, avant qu'il ait pu apprendre son métier.

Pour moi, la réalité du métier a dépassé largement l'ironie : public souvent très âgé, groupes de pression sur les hommes politiques locaux, etc. J'ai commencé dans ma commune en succédant à un archiviste un peu gris, enfermé dans son cabinet. Je recevais environ cent visites par an. Aujourd'hui, je reçois près de mille visites en raison du service éducatif que doit désormais rendre l'archiviste. Au sein de l'administration, j'accomplis mes tâches mais j'essaie également de rendre les archives indispensables, notamment avec la création de collections de coupures de journaux sur des personnalités locales ou sur des faits, des lieux, des bâtiments.

Un archiviste allemand est beaucoup plus libre qu'un archiviste français. Il n'a pas de hiérarchie directe, il dépend du maire et, dans les faits, il est très libre de ses actions et dans son travail. Le célèbre accident des archives de Cologne a eu un effet inattendu : désormais tout le monde en Allemagne sait ce que sont les archives et quelle est leur importance, ce qui a donné plus de visibilité aux archivistes auprès des élus locaux.

Personnellement, je suis également conservateur de musée, ce qui élargit énormément le champ de travail. Je m'occupe du jumelage avec des villes françaises et j'organise des visites guidées dans la cité. Je peux dire que les archives de ma ville sont une réelle institution historique.

Rik Opsommer (Archives municipales d'Ypres, Belgique)

Mon point de vue va concerner la situation en Flandre, car depuis les années 1970, le paysage culturel en Belgique a énormément changé. De fait, il est presque divisé, toute question relative à la culture est désormais affaire de communautés. Personnellement, je ne connais plus mes collègues wallons. En revanche, les contacts avec les Pays-Bas sont de plus en plus réguliers.

Le statut législatif des archives est très compliqué en Belgique. Les archives centrales sont à Bruxelles, avec des dépôts fédéraux dans les différentes provinces. Mais les grandes villes gèrent également leurs propres archives, et dès les années 1980, la communauté flamande a indirectement investi de l'argent pour développer une association professionnelle des archivistes

flamands, dont quasiment tous les archivistes sont désormais membres. En 2010, un nouveau décret sur les archives flamandes a encore plus favorisé cette association, au détriment des archives de l'État.

Autre problème des archives flamandes : il n'y a pas de juriste, tous ces archivistes sont des historiens ou des linguistes, personne n'est donc capable de bien comprendre le décret de 2010. Sans juriste et sans jurisprudence, toutes les interprétations du décret sont également valables, dans une forme d'anarchie généralisée. Plutôt qu'une unité de règlement des archives pour toute la Flandre, on assiste plutôt à une autonomie communale digne du Moyen Âge.

Dans les grandes villes et dans quelques villes moyennes, il y a désormais un archiviste professionnel pour les anciennes archives, ainsi qu'une archiviste nouvelle, souvent une femme, responsable du *records management*.

Les Pays-Bas ont une influence certaine sur les archives en Flandre. La terminologie hollandaise est prédominante, chaque service d'archives communales est abonné à une très ancienne revue hollandaise pour les archivistes. Toute nouveauté des Pays-Bas se retrouve donc très vite en Flandre.

L'argent européen offre des possibilités, comme la participation à des projets « Euro-régions » au niveau local. Le contact avec les villes jumelées, en Allemagne notamment, est généralement très apprécié.

Chaque année, les archivistes se réunissent dans leur province, moment très important pour les responsables des villes et pour les archivistes modernes.

En Flandre, un archiviste doit être sensible à la politique de sa ville, par exemple je suis présent dans les discussions sur les changements de noms des rues. L'archiviste doit être mêlé à la vie locale, certains nouveaux archivistes sont d'ailleurs issus de formations professionnelles en politique.

Enfin, il existe un risque dans cette situation : la communauté flamande a investi beaucoup d'argent mais les archivistes se retrouvent souvent en concurrence avec les musées et les centres de documentation. La frontière entre les différentes institutions est changeante d'une ville à l'autre, mais la concurrence est souvent de mise et il faut savoir faire jouer les réseaux – ou plus simplement ne pas hésiter à dîner avec les élus locaux ! – pour que ce soient les Archives municipales qui sortent gagnantes de tel événement historique local co-organisé avec le musée du coin.

Frédéric Sardet (bibliothèque et Archives de la ville de Lausanne, Suisse)

Chez nous, en Suisse, nous sommes également dans un système fédéraliste depuis 1848. Nous sommes dans un système multilingue où l'allemand est dominant, et dans lequel les questions d'argent sont cruciales. Les répartitions financières entraînent des développements à plusieurs vitesses. Le véritable échelon légal et organisationnel en Suisse est le canton, qui est autonome et qui peut donc produire ses propres lois. Cependant, il n'existe qu'une douzaine de lois cantonales sur les archives. Le monde archivistique suisse a pourtant bien changé à partir des années 1990, avec l'émergence de lois sur les archives au profit d'une évolution plus générale des administrations, liée au renversement du rapport au secret. Des lois sur l'information obligent à apporter rapidement des réponses aux citoyens, tout en imposant de nouvelles normes sur la protection des données. De fait, une réflexion sur les archives a eu lieu, notamment sur leurs délais de consultation.

En revanche, les communes sont traitées de manières très diverses quant à leur rapport de domination ou d'autonomie dans leur canton. Les Archives fédérales n'avaient pas, historiquement, de dimension nationale mais aujourd'hui leurs ambitions sont plus grandes en matière de projets nationaux.

Le métier de documentaliste a connu une crise du fait de ces évolutions, et aujourd'hui l'association suisse des documentalistes a fusionné avec l'association suisse des bibliothécaires. Les archivistes, eux, tentent de se spécialiser dans la voie du *records management* afin de se démarquer des premiers. Depuis le début des années 2000, des formations universitaires sont proposées pour les archivistes, gérées par des spécialistes en nouvelles technologies.

La « cyber-administration », projet de nature fédérale très bien financé et qui vise des prestations plus fluides pour les citoyens, implique notamment un « système d'archivage électronique de longue durée » motivé avant tout par des raisons juridiques. Au niveau administratif, un problème de temporalité se pose, lié à la qualité de l'émetteur du besoin. Le requérant veut souvent une réponse très rapide et si possible via des technologies Internet.

La tendance vers le *records management* ne fait pas l'unanimité parmi les archivistes suisses, qui y voient souvent un abandon du domaine culturel pour se concentrer vers le domaine administratif, ce qui provoque d'importants débats sur la nature et l'évolution du métier d'archiviste.

Xavier de la Selle (président de l'AAF)

Je viens vous présenter le projet du Rize, « centre mémoires et société », né à Villeurbanne il y a deux ans et demi. Le Rize est installé dans un ancien bâtiment du Crédit Lyonnais qui lui servait au stockage d'archives depuis le début du XX^e siècle.

Le Rize tente une démarche d'expérimentation, le noyau des actions culturelles étant constitué des Archives municipales. Le projet politique est fondé sur une politique de la mémoire sur le territoire urbain, très appuyé par le maire lui-même, qui est très sensible aux questions mémorielles. La finalité n'est pas seulement culturelle mais également tournée vers un objectif de cohésion sociale.

Le projet culturel, documentaire et scientifique se déploie selon trois grandes thématiques : l'immigration, la mémoire ouvrière et l'évolution historique de la ville. Le Rize a peu à peu accueilli une nouvelle médiathèque et une nouvelle équipe, dont les deux tiers sont des recrutements et des créations de postes. En tout vingt-cinq personnes issues de mondes professionnels très divers, bibliothécaires, archivistes, muséologues, art contemporain et arts du spectacle, etc. Le travail en cohérence a été assez compliqué à mettre en œuvre.